



Parcs
naturels
régionaux
de France



Parc
naturel
régional
Baie de Somme
Picardie maritime



Région
Hauts-de-France

Une autre vie s'invente ici

Paris, le 29 juillet 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME DEVIENT LE 55^e PARC NATUREL REGIONAL

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France, le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées et la Région Hauts-de-France sont particulièrement fiers d'annoncer le classement du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime qui devient ainsi le 55^{ème} membre de la grande famille des Parcs.

La signature ce 28 juillet 2020 par le Premier ministre et par la ministre de la transition écologique du décret de classement du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime conforte ce modèle d'aires protégées qui met l'homme et la concertation entre les différents acteurs d'un territoire au cœur de la démarche de transition écologique.

Le Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime est l'aboutissement d'années de travail des forces vives de ce territoire français emblématique. Reconnu internationalement pour ses baies et ses zones humides, le territoire du Parc abrite une faune et une flore exceptionnelles ainsi que des activités humaines, agricoles, touristiques ou industrielles, performantes. Cette labellisation autorise le Parc à mettre en œuvre un projet de territoire équilibré, cohérent et solidaire grâce à un grand littoral qui se tourne aujourd'hui vers ses vallées (Authie, Maye, Somme) et sa campagne picarde (le Ponthieu et le Vimeu) pour mieux répondre aux réalités de demain. C'est aussi un pari ambitieux que font les acteurs du territoire, celui de démontrer que de nouvelles pratiques d'aménagement et de concertation peuvent permettre de « développer en préservant, et préserver en développant ».

La Fédération des Parcs naturels régionaux tient à souligner le travail des élus locaux, des nombreux partenaires et notamment de la Région Hauts-de-France qui, ensemble ont œuvré à cet objectif commun. Dorénavant, la Région Hauts-de-France est riche de 5 Parcs naturel régionaux, parmi lesquels le parc Scarpe-Escaut ; le premier labellisé en France en 1968. Créés à l'initiative de la Région, ils sont au cœur de sa stratégie d'aménagement du territoire pour protéger, mettre en valeur et développer durablement ces grands espaces ruraux, habités riches de leur patrimoine naturel et culturel.

Dans l'actualité de la crise sanitaire que nous traversons, les pratiques de développement durable et solidaire mises en œuvre par les Parcs auprès des porteurs de projets locaux continueront d'être soutenues par la Région en s'inscrivant pleinement dans le plan régional de relance économique.

Contact presse Parcs naturels régionaux de France : Pierre-Paul Castelli 06 83 84 01 77

Contacts presse Région Hauts-de-France : Peggy Collette / 03 74 27 48 38 - Charlotte Arquin / 03 74 27 48 44

Les 55 Parcs naturels régionaux de France représentent plus de 4400 communes, 4,1 millions d'habitants et 9,3 millions d'hectares, soit 15% du territoire, répartis dans 15 régions. Plus de 2200 agents y travaillent. La Fédération est une association loi de 1901 qui regroupe les Parcs naturels régionaux, les régions et de nombreux partenaires nationaux.

Fédération des Parcs naturels régionaux, 9 rue Christiani – 75018 Paris – 01 44 90 86 20 www.parcs-naturels-regionaux.fr